

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE DU 30 MAI 2024**

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Comité :	4
En exercice :	4
Présents à la séance :	3
Ayant donné procuration :	0
Excusés :	1

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy, Bobigny légalement convoqué à 9 H 30 par Madame la Présidente le 21 mai 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 30 mai 2024 sous la présidence de Madame Corinne CADAYS-DELHÔME, Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme CADAYS-DELHOME Corinne - Déléguée titulaire de LA COURNEUVE
M. DACHIVILLE Auguste Romain – Délégué titulaire de DRANCY
M. HIRSCH Jean-François – Délégué titulaire de BOBIGNY

EXCUSES :

M. BIDAL Damien - Délégué titulaire d'AUBERVILLIERS

INVITES :

Mme DIJOUX Nathalie - Conservatrice

Délibération n° 1 du 30 mai 2024

Statuant sur les opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

ARRÊTE, sauf règlement et apurement définitif par la Chambre Régionale des Comptes, le Compte de Gestion 2023 établi par le Trésorier Principal d'Aubervilliers, résumé dans le tableau ci-après :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	398 078,04	1 591 583,26	1 989 661,30
Titres de recette émis (b)	261 153,10	1 393 452,16	1 654 605,26
Réductions de titres (c)		47 424,10	47 424,10
Recettes nettes (d = b - c)	261 153,10	1 346 028,06	1 607 181,16
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	398 078,04	1 591 583,26	1 989 661,30
Mandats émis (f)	295 974,13	1 247 974,93	1 543 949,06
Annulations de mandats (g)		27 069,14	27 069,14
Depenses nettes (h = f - g)	295 974,13	1 220 905,79	1 516 879,92
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		125 122,27	90 301,24
(h - d) Déficit	34 821,03		

Délibération n° 2 du 30 mai 2024

ADOpte le Compte Administratif 2023 du budget principal présentant les résultats suivants :

Compte administratif 2023 Cimetière (SIC)	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisés	295 974,13	261 153,10	1 220 905,79	1 346 028,06	1 516 879,92	1 607 181,16
Résultat de clôture N	34 821,03	0,00	0,00	125 122,27	34 821,03	125 122,27
Report N-1	33 446,84			219 083,26	33 446,84	219 083,26
Résultat cumulé	68 267,87	0,00	0,00	344 205,53	68 267,87	344 205,53
Restes à réaliser N	15 088,85				15 088,85	0,00
Résultat réel cumulé	83 356,72	0,00	0,00	344 205,53	0,00	260 848,81

Délibération n° 3 du 30 mai 2024

DÉCIDE

D'affecter le résultat de fonctionnement 2023 en :

Recettes :

Compte 002 = 260 848,81 €

D'affecter le résultat d'investissement 2023 en :

Dépenses :

Compte 001 = 68 267,87 €

Recettes :

Compte 1068 = 83 356,72 €

Délibération n° 4 du 30 mai 2024

ADOpte le budget supplémentaire de l'exercice 2024 selon le document annexé et équilibré de la façon suivante :

	Résultat 2023	Propositions nouvelles	Ensemble
 FONCTIONNEMENT :			
Recettes	260 848,81	0,00	260 848,81
Dépenses	0,00	260 848,81	260 848,81
soldes =	+260 848,81	-260 848,81	+0,00
 INVESTISSEMENT :			
Recettes	83 356,72	140 000,00	223 356,72
Dépenses	68 267,87	155 088,85	223 356,72
soldes =	+15 088,85	-15 088,85	+0,00
 ENSEMBLE :			
Recettes	344 205,53	140 000,00	484 205,53
Dépenses	68 267,87	415 937,66	484 205,53
soldes =	+275 937,66	-275 937,66	+0,00

Délibération n° 5 du 30 mai 2024

DÉCIDE l'institution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics éligibles, conformément au décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.

DECIDE de déterminer, en fonction des niveaux de rémunération brute perçue par chaque agent sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, les montants forfaitaires prévus au I de l'article 5 du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023.

DECIDE de prévoir un versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en une seule fois avant le 30 juin 2024.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00

Fait à La Courneuve, le 30 mai 2024

La Présidente,

Corinne ADAYS-DELHOME





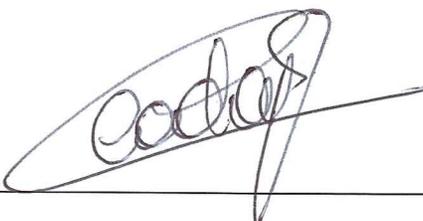
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES VILLES
D'AUBERVILLIERS – LA COURNEUVE – DRANCY – BOBIGNY**

PROCES-VERBAL DE PRESENCE DES ELUS

Séance du Comité du 30 MAI 2024

Ouverture de la séance à 9 heures 30

Clôture de la séance à heures

NOM – PRENOM QUALITE - VILLE	PRESENTS – MANDATS EXCUSES SIGNATURES
Mme CADAYS-DELHÔME Corinne Délégue Titulaire Ville de LA COURNEUVE Présidente	
M. BIDAL Damien Délégué Titulaire Ville d'Aubervilliers	Excusé
M. DACHIVILLE Auguste Romain Délégué Titulaire Ville de Drancy Vice-Président	
M. HIRSCH Jean-François Délégué Titulaire Ville de Bobigny	